

volume des affaires n'a cessé d'augmenter. Le pays doit se réjouir surtout de l'expansion remarquable de ses revenus publics et de la diminution de ses dépenses.

Je suis persuadé qu'une réduction des impôts et du coût de production et de transport, de manière à encourager le placement de capitaux dans les entreprises industrielles et à attirer en grand nombre les colons vers notre Dominion, constituent tout ce qui est nécessaire pour effectuer un progrès économique jusqu'ici sans égal.

Mes ministres sont fortement d'avis qu'une diminution des impôts est de la plus haute importance et, qu'à cette fin, les efforts accomplis déjà pour joindre, à une stricte économie dans l'administration des services publics, une forte réduction des dépenses publiques, devraient être déployés davantage dans toutes les sphères possibles. Ceci s'impose d'autant plus que la marge des dépenses contrôlables dans les limites de laquelle l'économie peut être pratiquée est nécessairement restreinte. Mes Ministres croient, cependant, qu'en vertu de l'économie effectuée déjà, ils pourront, à la fin du présent exercice budgétaire, annoncer au pays que, pour la première fois depuis 1912-1913, le budget national a été équilibré. Ils sont d'avis de plus que lorsque le budget pour le prochain exercice financier aura été présenté, on constatera que le rapport entre les revenus publics et les dépenses publiques est tel qu'il justifie une diminution immédiate des impôts.

De l'avis du Gouvernement, cette diminution des impôts, tel qu'il serait possible de l'effectuer, devrait porter principalement sur la diminution du coût des instruments de production dans les industries qui s'appuient sur les ressources naturelles du Dominion. Cela contribuerait sensiblement au progrès de nos ressources naturelles, et, par suite d'une production moins dispendieuse, contribuerait également à diminuer le coût de la vie.

Il sera présenté une loi prescrivant la fusion, sous un seul administrateur, des services de perception du revenu de l'Etat. Il est proposé également de constituer un Conseil qui étudiera et approfondira les divers modes de taxation dans le but de simplifier et de perfectionner le système actuel.

L'unité nationale, non moins que la prospérité nationale, dépend de l'élimination de ces obstacles qui ont eu pour effet de désunir l'Ouest de l'Est canadien et d'empêcher l'établissement en permanence sur la terre. Sous ce rapport, les problèmes les plus saillants sont ceux qui ont trait au réajustement du tarif et à la mise sur le marché des produits agricoles et autres produits naturels.

La stabilisation et le contrôle des taux de fret sur le grain provenant de la tête des Grands Lacs et dirigé vers les ports océaniques canadiens et de là à Liverpool, sont l'objet de la plus minutieuse attention. Il faut espérer que le rapport de la Commission royale d'Enquête sur les grains, autorisée à la dernière session pour étudier la question de la manutention et de la mise sur le marché du grain, sera prêt à être soumis au Parlement pendant la présente session, et qu'une loi appuyée sur ses recommandations pourra vous être présentée.

Il est très important d'activer le perfectionnement de nos magnifiques voies navigables de transport à l'intérieur: ceci aura pour résultat de réduire les taux de transport pour les produits de la ferme dans l'Ouest de même que pour les produits miniers, forestiers et des diverses industries de l'Est. Afin d'aider à la réalisation de ce but, on poursuit activement les travaux du nouveau canal à eau profonde Welland.

Un nouvel échange de correspondance a eu lieu entre mon Gouvernement et le Gouvernement des Etats-Unis au sujet de la voie navigable du Saint-Laurent. De l'avis de mes conseillers, l'importance de cette question est telle qu'on devrait instituer une plus ample enquête avant de prendre une décision définitive au sujet des projets qui ont été mis à l'étude.